



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopte : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres représentés : 4

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 11/12/2024
Date d'affichage de la convocation : 12/12/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 16/12/2024

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 18 DEC 2024

ID : 033-213301435-20241216-2024_086-DE

Délibération n° 2024-086

Lundi 16 décembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le seize du mois de décembre à dix-huit heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE Maire de la commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le dix décembre deux-mille-vingt-quatre

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THULLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Corinne BAGNAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD
Elodie KOPF procuration à Gérard BAGNAUD
Hélène BURESI procuration à Cyril CHERIGNY
Maribel SOARES procuration à Alain TABONE

Absent(s) excusé(s) : Mathieu OLIVEIRA – Elodie KOPF

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Nathalie TRIGANT

**DÉLIBÉRATION PORTANT AVENANT N°2 AU MARCHE A PROCEDURE
ADAPTE N°2024-INV-001 POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n°2024-018 du 18 mars 2024 portant lancement d'un appel d'offres pour les travaux de voirie 2024,
Vu la délibération n°2024-047 du 08 juillet 2024 portant attribution du marché à procédure adaptée des travaux de voirie 2024,
Vu la délibération n°2024-075 du 12 novembre 2024 portant sur l'avenant n°1 sur le marché de travaux de voirie 2024 n°2024-INV-001,
Vu la proposition d'avenant au Marché, présentée par le titulaire du marché en date du 04 décembre 2024, pour le retrait de certaines prestations initialement prévues au marché ainsi que l'ajout de prestations supplémentaires,
Vu la demande de prolongation de la durée du marché formulée par l'entreprise en date du 09 décembre 2024,
Vu la réunion en date du 09 décembre 2024 portant sur l'avenant en présence de l'entreprise,
Considérant que l'avenant proposé, en plus-values et moins-values, concerne des travaux qui ne sont pas de nature à apporter des modifications substantielles au marché initial,

SLO

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Dans le cadre de l'exécution du marché relatif aux travaux de voirie 2024, certaines prestations doivent être retirées et d'autres sont à rajouter.

En effet, les modifications du présent avenant ont pour objet :

Total des Moins-values : 8 422,73€ HT

- Fourniture et mise en œuvre d'un béton désactivé sur trottoir Avenue de Paris = - 5 106,64 € HT,
- Fourniture et mise en œuvre d'un béton sable calcaire sur trottoir Rue de l'église = - 1 490,28 € HT,
- Fourniture et mise en œuvre de tuyau fonte métal sur trottoir Rue de l'église = - 958,01 € HT,
- Fourniture et mise en œuvre de nez de fonte pour évacuation EP sur caniveaux = - 107,00 € HT,
- Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement bi-couche sur trottoir Rue de l'église = - 198,60 € HT,
- Rabotage des dalles de béton désactivés = - 562,20 € HT,

Total des Plus-values : 2 116,95€ HT

- Création d'un escalier au droit de la bibliothèque = + 1 118,35 € HT,
- Réalisation d'un accès supplémentaire en bi-couche Rue du Queyron = + 998,60 € HT,
- Prolongation de la durée d'exécution du marché de 1 mois, soit jusqu'au 22 février 2025 maximum

Ainsi, le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet avenant pour permettre la poursuite de l'opération comme énoncée dans le projet d'avenant joint à la présente.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** les plus-values et moins-values comme énoncée dans le projet d'avenant n°2 pour un montant de - 6 305,78 € HT, soit - 7 566,93 € TTC, pour prendre en compte le retrait de certaines prestations prévues initialement au marché et l'ajout d'une prestation devant la bibliothèque et un complément rue du Queyron,
- **MODIFIE** le montant du marché de 164 447,46 € HT à 158 141,68 € HT, soit 189 770,02 € TTC, représentant une diminution de ce dernier de -3,83 % par rapport au montant du marché + avenant n°1,
- **MODIFIE** la durée d'exécution du marché passant de 6 mois maximum à 7 mois maximum,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la modification du marché conformément au projet d'avenant n° 2.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

Le Maire,


Alain TABONE

